

Bilan

✓ Certifiés conformes aux Livres
comptables de l'entreprise


Michiel Bessit
Président

Bilan actif

		31/01/2025			31/05/2024
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel, ...	9 907	6 222	3 684	5 243
	Autres immobilisations corporelles	288 445	192 043	96 402	132 575
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				3 000
	Autres immobilisations financières	32 000		32 000	24 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		330 351	198 265	132 086	164 818
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	2 356 661	190 386	2 166 274	2 464 514
	Avances et acomptes versés sur commandes	485 183		485 183	531 724
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	202 917		202 917	135 569
	Autres créances	482 557		482 557	147 902
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie				
	DISPONIBILITÉS	1 066 882		1 066 882	369 252
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	102 106		102 106	25 421
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	4 696 305	190 386	4 505 919	3 674 381
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		5 026 656	388 652	4 638 005	3 839 199

Bilan passif

		31/01/2025	31/05/2024
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	35 000	35 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	3 500	3 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves	2 073 850	1 316 333
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	452 181	757 517
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		2 564 531	2 112 350
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
PROV.	Provisions pour risques	98 289	98 289
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		98 289	98 289
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 079 649	1 108 565
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	344 838	172 069
	Dettes fiscales et sociales	483 598	280 827
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	67 100	67 100
	Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)		1 975 185	1 628 561
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		4 638 005	3 839 199

Annexes



Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/01/2025** a une durée de **8** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/06/2023** à **31/05/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **4 638 004,87 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **452 180,74 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
 - des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
 - le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Frais de Recherche et Développement

Comptabilisation en charges :

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Frais d'augmentation du capital

En application de la méthode de référence (ANC 2018-01), les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

3D FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 35.000 Euros
Siège social : 12 G, rue de l'Europe – 31150 LESPINASSE

RCS TOULOUSE 820 444 305

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUILLET 2025**
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2025 – Affectation du Résultat

L'an deux mille vingt-cinq,
et le trente juillet à quatorze heures trente,

Les Associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société, suite aux convocations remises en mains propres le 8 juillet 2025 par le Président.

[...]

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

[...]

- Examen du rapport de gestion du Président sur les comptes et opérations de l'exercice clos le 31 janvier 2025 et présentation des comptes de cet exercice ;
- Examen du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 janvier 2025 ;
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2025 ;
- Quitus à donner,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue de la réalisation des formalités.

[...]

* * *

[...]



TROISIEME RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2025

La Collectivité des associés,

Statuant dans les conditions prévues pour les décisions ordinaires,

Connaissance prise des rapports du Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2025 et des comptes annuels afférents audit exercice, qui font ressortir un bénéfice de 452.181 Euros,

Les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

La Collectivité des associés approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2025

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède,

la Collectivité des associés,

connaissance prise des rapports du Président et des comptes annuels dudit exercice,

Décide d'affecter le bénéfice réalisé par la Société à l'issue de l'exercice clos le 31 janvier 2025, soit la somme de **452.181 Euros**, augmenté de la somme de 1.052.819 Euros prélevés sur le comptes « autres réserves », **intégralement à titre de distribution de dividendes**,

Décide ainsi qu'il sera versé aux Associés une somme globale de 1.505.000 Euros à titre de dividendes dont l'origine est la suivante :

- à hauteur de 452.181 Euros, par affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2025,
- à hauteur du solde, soit la somme de 1.052.819 Euros, par prélèvement sur le poste « autres réserves » qui passera ainsi de la somme de 2.073.850 Euros à la somme de 1.021.031 Euros.

Le dividende, d'un montant de 0,43 Euros par action, sera mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, la Collectivité des Associés prend acte de ce qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

L'Assemblée Générale reconnaît, en outre, qu'il lui a été rappelé qu'il n'avait jamais été procédé à des distributions de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

[...]



DIXIEME RESOLUTION

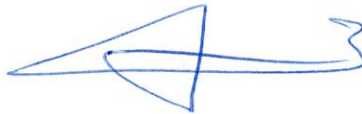
Pouvoirs en vue de la réalisation des formalités

La Collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité nécessaires, notamment auprès du Greffe du Tribunal de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

* * *

Extrait certifié conforme par le Président de la Société



Monsieur Benoit MICHAUT
Président de la Société - Associé